

## Blocage mortifère dans les Universités

*Version initiale d'un papier publié sous une forme réduite, que j'assume néanmoins entièrement, dans Le Monde (cf. ci-dessous) du 29/11/2007*

Christophe Ramaux (Economiste, Maître de Conférences à l'Université Paris I)

Il ya bien des raisons de s'opposer à la Loi relative aux Libertés et Responsabilités des Universités (LRU). L'enseignement supérieur français marche sur la tête. Les enfants les plus dotés – par l'argent ou le capital culturel de leurs parents – se dirigent vers de Grandes Ecoles malthusiennes... sans guère de passerelles vers la recherche. Ceux qui y échouent se rabattent souvent vers les filières professionnelle courtes, les IUT, et en ferment l'accès à ceux qui, par défaut, se tournent donc vers l'Université. Celle-ci accueillait moins de 5 % d'une classe d'âge, fort peu populaire donc, dans les années 1960. Elle en accueille aujourd'hui plus d'un quart (un autre quart étant dans les autres filières du supérieur). Mais son organisation n'a guère été modifiée : elle est essentiellement structurée pour la recherche... à laquelle se destinent à peine 1 % des jeunes qui y entrent.

La France ne souffre pas d'avoir trop d'étudiants. Elle n'en a pas assez et se trouve en dessous de la moyenne des pays de l'OCDE. Elle souffre d'une architecture globale entièrement à revoir entre ses différents pôles (Université, IUT, Grandes écoles, etc.). Elle ne souffre pas de l'absence de sélection : mais de trop de sélection organisée dans des premiers cycles totalement sous-dotés où des étudiants plus souvent issus des classes populaires qu'avant – et on ne peut que s'en réjouir – sont fréquemment laissés à eux-mêmes. Loin de remédier à ces maux, la Loi LRU va les amplifier, en organisant la course à la concurrence entre Universités dans, entre autres, la collecte des fonds privés.

L'autonomie suppose de la délégation de pouvoir. La loi organise son exact opposé en concentrant dans les mains des seuls Présidents un pouvoir exorbitant notamment en matière de recrutement des enseignants. En guise de « responsabilité », la coterie et le clientélisme ont de beaux jours devant eux.

Et le mouvement étudiant ? Il faut avoir le courage, comme enseignant mais aussi comme syndicaliste, de dire ce qu'on en pense. Il y a encore peu, les mouvements étudiants respectaient une règle simple : travail de sensibilisation, convocation d'assemblées générales, vote démocratique de la grève lorsque ces assemblées étaient suffisamment significatives et, dans tous les cas, pas de blocage, *a fortiori* prolongé. Pas de blocage, afin de prendre le temps de convaincre ceux qui ne le sont pas de la justesse du mouvement. Un joli travail de titan : passer dans chaque TD et chaque amphi, pour convaincre, avant que le cours ne commence, les étudiants de se mettre en grève. Si oui : demander gentiment, et au besoin plus fermement, à l'enseignant de ne pas faire cours. Si non : repasser tranquillement la fois suivante en pariant sur l'intelligence, la force des arguments. Un joli travail collectif qui permettait accessoirement – mais est-ce accessoire ? – à chacun de prendre en charge le mouvement (en prenant tout simplement la parole alors que dans les AG excellent plutôt les « leaders »).

Les mouvements étudiants étaient de belles écoles de politisation, de citoyenneté. Ils sont devenus l'exact opposé. Le principe un homme / une voix n'est-il pas la plus belle invention que l'on puisse opposer à tous ceux qui aimeraient (en raison de leur capital financier ou culturel) valoir plus qu'un ? Que nenni répondent les bloqueurs qui, de crainte d'être mis en minorité, multiplient les « combines » (en se contentant parfois d'une AG... par semaine !). Avec le blocage, les étudiants ne discutent plus que d'une chose : du blocage ! *Exit*, et c'est bien le plus grave, tout débat sur le fond, le contenu de la réforme. Que l'administration en rajoute en fermant certains jours les campus, et ce qui devait advenir advient : la fac devient une fac fantôme. Où ne passent plus ceux qui habitent loin (à quand un joli travail de

sociologues sur la sous-représentation flagrante des jeunes des classes populaires avec cette forme d'action). Où ne passent plus que les plus radicaux lancés dans la surenchère (le « traître » étant aisément repérable : celui qui appelle au... déblocage) et quelques étudiants excédés qui, par défense du service public, en arrivent parfois, comble du paradoxe, à adhérer à... l'UNI !

Triste mouvement où les arguments, l'enthousiasme et l'humour, cèdent la place à l'animosité, quand ce n'est pas à la violence pure. Le blocage, cette invention récente, n'a que trop duré. Et c'est d'abord aux syndicalistes de le dire. Pour sauver l'idée même de mouvement social, à vocation majoritaire, à l'Université. L'enjeu est de taille. La droite, pour mieux régner, n'aspire-t-elle pas à avoir pour seule opposition une ultra-gauche qui méprise le suffrage universel (démocratie « bourgeoise » hier, « formelle » aujourd'hui) et qui, si on y réfléchit bien, confond allègrement suffisance et radicalité (au sens étymologique : aller à la racine des choses et parier pour ce faire sur la raison) ?

La version réduite publiée par *Le Monde* :

Point de vue

## Blocages mortifères, par Christophe Ramaux

LE MONDE | 29.11.07 | 13h41

**I**l y a bien des raisons de s'opposer à la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU). L'enseignement supérieur français marche sur la tête. La France ne souffre pas d'avoir trop d'étudiants. Elle n'en a pas assez et se trouve en dessous de la moyenne des pays de l'OCDE. Elle souffre d'une architecture globale entièrement à revoir, entre ses différents pôles (université, IUT, grandes écoles, etc.). Elle ne souffre pas de l'absence de sélection : mais de trop de sélection organisée dans des premiers cycles totalement sous-dotés.

Loin de remédier à ces maux, la loi LRU va les amplifier, en organisant la course à la concurrence entre universités. L'autonomie suppose de la délégation de pouvoir. La loi organise son exact opposé en concentrant dans les mains des seuls présidents un pouvoir exorbitant, notamment en matière de recrutement des enseignants. En guise de "*responsabilité*", la coterie et le clientélisme ont de beaux jours devant eux.

Et le mouvement étudiant ? Il faut avoir le courage, comme enseignant mais aussi comme syndicaliste, de dire ce qu'on en pense. Il y a encore peu, les mouvements étudiants respectaient une règle simple : travail de sensibilisation, convocation d'assemblées générales, vote démocratique de la grève lorsque ces assemblées étaient suffisamment significatives. Mais pas de blocage, afin de prendre justement le temps de convaincre ceux qui ne le sont pas de la justesse du mouvement. Un joli travail de titan : passer dans chaque TD et chaque amphithéâtre, pour convaincre, avant que le cours ne commence, les étudiants de se mettre en grève, en pariant sur la force des arguments.

Les mouvements étudiants étaient de belles écoles de politisation, de citoyenneté. Ils sont devenus l'exact opposé. Avec le blocage, les étudiants ne discutent plus que d'une chose : du

blocage ! Exit tout débat sur le fond. Que l'administration en rajoute en fermant certains jours les campus et ce qui devait advenir advient : la fac devient une fac fantôme. Où ne passent plus ceux qui habitent loin (à quand un travail de sociologues sur la sous-représentation flagrante des jeunes des classes populaires dans cette forme d'action ?) Où ne passent plus que les plus radicaux lancés dans la surenchère (le "*trâître*" est aisément repérable : c'est celui qui appelle au déblocage) et quelques étudiants excédés qui, par défense du service public, en arrivent parfois à adhérer à... l'UNI !

Triste mouvement où les arguments, l'enthousiasme et l'humour, cèdent la place à l'animosité, quand ce n'est pas à la violence pure. Le blocage, cette invention récente, n'a que trop duré. Et c'est d'abord aux syndicalistes de le dire. Pour sauver l'idée même de mouvement social, à vocation majoritaire, à l'université.

---

**Christophe Ramaux** est économiste, maître de conférences à l'université Paris-I.

Article paru dans l'édition du 30.11.07